

J'anticipe peut-être sur les observations que désire faire le sénateur Simard sur un autre projet de loi un peu plus tard. Ce sont les faits dans ce cas-ci.

Je suis tenté de proposer une motion de renvoi du projet de loi C-65 au comité, mais je ne le ferai pas, car il y a d'autres façons de s'attaquer à ce problème.

Certains ont proposé la création d'un comité pour examiner l'ensemble de la politique culturelle du gouvernement du Canada et de ses organismes. En ce moment, nous semblons agir de façon désordonnée. Un comité examine Radio-Canada, un deuxième autre chose et, pendant ce temps-là, les organismes font à peu près ce qu'ils veulent.

Le Conseil des Arts du Canada, d'un trait de plume, fait disparaître la Banque d'oeuvres d'art. Une des plus riches collections d'oeuvres des 30 dernières années sera dispersée d'une façon ou d'une autre.

Vous vous préparez à me couper la parole, Votre Honneur. C'est parfait, mais ne pensez pas que le sénateur Corbin va se plier à tout. On ne m'a pas donné de réponses satisfaisantes au comité. Le suivi n'a pas été satisfaisant non plus. Je vais, si ce n'est à la prochaine séance, du moins à la prochaine session, prendre des initiatives pour remettre un peu d'ordre dans ce domaine.

• (1420)

J'attends avec impatience l'intervention du sénateur Simard sur la question des pensions des parlementaires.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu une troisième fois, est adopté.)

L'EXPÉDITION DE WEBER ET DE MALAKHOV DANS L'ARCTIQUE

HOMMAGES

Permission ayant été accordée de revenir aux déclarations de sénateurs:

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, Richard Weber, qui a fait l'aller-retour au pôle Nord en skis, avec un seul compagnon, en traînant tout son équipement, vient d'être nommé «héros de la Russie». Nous ne lui avons même pas donné une fleur.

[Français]

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE

L'honorable B. Alasdair Graham (Leader adjoint du gouvernement) propose, que le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et prévoyant le rétablissement d'une disposition, soit lu une troisième fois.

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs seulement quelques mots, je pense que je n'aurai pas à dépasser les 15 minutes normalement allouées à ce moment-ci de notre étude. Si je dépasse cette période, c'est que pressé par le temps, je n'ai pas eu l'opportunité de préparer un discours mieux structuré que celui que vous entendrez, peut-être.

De fait, je devrai prendre plus de temps que ce que j'avais souhaité parce que j'aurai à me référer à trois ou quatre documents.

Honorables sénateurs, depuis l'automne 1993, il s'est passé de longs mois où le Sénat n'a pas siégé parce que le gouvernement Chrétien n'a pas avancé son programme législatif de façon planifiée, de façon mieux ordonnée et de façon efficace. Tel a été malheureusement le choix du gouvernement.

J'ajouterai, tel a été aussi un des péchés, peut-être pas mortels à ce moment-ci, mais certainement véniels, du gouvernement libéral.

Soudainement, on nous présente une avalanche de projets avec le désir exprimé de voir le Sénat approuver ces mesures législatives sans étude détaillée et complète. Honorables sénateurs, il est de notre devoir, il était de mon devoir d'accorder au projet de loi C-85 entre autres, la Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et au projet de loi C-91 que l'on a approuvé à la vapeur hier — j'y reviendrai si vous me le permettez en ouvrant une parenthèse tout à l'heure —, la loi visant à maintenir la banque fédérale de développement et à lui donner de nouveaux pouvoirs et de nouveaux capitaux. Il en est de même également du projet de loi C-104, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants. Elle comporte une analyse génétique à des fins médico-légales.

Le Sénat n'a pas accordé et n'accordera pas de temps à ce projet de loi à moins que d'ici quelques heures, en nombre suffisant, les sénateurs rejettent un ou deux ou trois de ces projets de loi.

Le Sénat n'accordera pas suffisamment d'importance ou d'étude ou de temps pour rendre justice à ces projets de loi, projets de loi importants qui auront un impact considérable et de multiples façons sur la vie des Canadiens à l'avenir. Donc nous n'avons pas le temps de procéder à une étude sérieuse de ces projets de loi.

Si le gouvernement avait été sérieux à ses devoirs, il aurait introduit ces mesures législatives plus tôt. Le moins que le gouvernement puisse faire quant à ces trois projets de loi, entre autres, c'est d'acquiescer à la demande plusieurs fois faite par des sénateurs de ce côté, par des Canadiens, des éditorialistes, des leaders d'opinion qui ont demandé à plusieurs reprises, à leur façon et avec les moyens dont ils disposaient, de retarder l'approbation finale de certains de ces projets de loi et, possiblement, de retarder un ou deux ou quatre projets de loi, enfin leur adoption en troisième lecture à l'automne.

Pour revenir au projet de loi C-85 entre autres, ce projet de loi quant à moi a besoin d'être revu par les sénateurs et pour plusieurs raisons. D'abord, le projet de loi traite, comme on le sait, de bénéfices d'emploi des membres du Parlement. Ce projet de loi a été adopté par les députés de la Chambre des communes.

Le gouvernement nous l'a dit par la voix de son ministre, le président du Conseil du Trésor, le 29 juin, alors que le Sénat, par l'entremise du comité présidé si habilement par notre collègue le sénateur Murray, a accordé à l'étude de ce projet de loi une heure seulement, peut-être deux minutes de plus, mais pas plus que 62 minutes.

Je ne pense pas que cela soit ce que les Canadiens attendent du Sénat. Mais 62 minutes, si je vous disais que c'est 50 minutes de plus que la Chambre des communes, qui, par son comité, a étudié ce projet de loi et a accordé à l'étude article par article de ce projet de loi C-85, parce qu'ils ont consacré 12 minutes dans la journée, 12 minutes à l'étude article par article du projet de loi C-85. C'est scandaleux! Oui.